



VILLARS HOLDING

Décisions de l'Assemblée générale du 12 mai 2016

1

Rapport de gestion, comptes annuels de Villars Holding SA, comptes consolidés pour l'exercice 2015 et rapports de l'organe de révision.

Décision de l'Assemblée générale: approbation du rapport de gestion et des comptes 2015.

2

Rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction pour l'exercice 2015

Décision de l'Assemblée générale:

a) approbation de la rémunération totale du Conseil d'administration de CHF 84'310.

b) approbation de la rémunération totale du Comité de direction de CHF 973'025.

3

Décharge au Conseil d'administration

Décision de l'Assemblée générale: approbation.

4

Affectation du bénéfice disponible

Proposition du Conseil d'administration: utiliser le bénéfice disponible au bilan pour distribuer un dividende brut de CHF 8.- comme suit:

<i>Bénéfice reporté</i>	<i>CHF</i>	<i>30'100'151.49</i>
<i>Bénéfice de l'exercice 2015</i>	<i>CHF</i>	<i>1'682'859.31</i>
<i>Total à disposition de l'Assemblée générale</i>	<i>CHF</i>	<i>31'783'010.80</i>
<i>Paiement d'un dividende brut de CHF 8.- par action</i>		
<i>d'une valeur nominale de CHF 44.-*</i>	<i>CHF</i>	<i>835'200.00</i>
<i>Report à compte nouveau</i>	<i>CHF</i>	<i>30'947'810.80</i>

Décision de l'Assemblée générale : distribution d'un dividende brut de CHF 8.- par action

5

Élections au Conseil d'administration et élection du Président du Conseil d'administration (les élections se font individuellement)

Décision de l'Assemblée générale: réélections de MM. Andreas Giesbrecht (et sa réélection comme Président au cours du même vote), Nicolas Rouge, Jacques Stephan et Pascal Blanquet pour la durée statutaire d'une année.

6

Élections au Comité de rémunération (les élections se font individuellement)

Décision de l'Assemblée générale: réélections de MM. Nicolas Rouge et Pascal Blanquet pour la durée statutaire d'une année.

7

Élection de la représentante indépendante

Décision de l'Assemblée générale: réélection de Me Jacqueline Passaplan pour la durée statutaire d'une année.

8

Élection de l'organe de révision et du réviseur des comptes du Groupe

Décision de l'Assemblée générale: mandat accordé à KPMG SA, Lausanne, pour 2016.